RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
GRAND CONSEIL
Secrétariat général

Déclaration relative à l'article 24, al. 4
de la loi sur l'exercice des droits politiques (A 5 05)

Juge suppléant ou assesseur

Chaque candidat à une fonction de **juge suppléant ou assesseur** du Pouvoir judiciaire doit indiquer :

Nom, prénom :

Formation professionnelle :

Activité actuelle :

Conseils professionnels ou civils importants où je siège :

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

Fait à ……..……., le …… Signature : ……